



N° ECO/2012/43

Département de l'Yonne

Communauté de
Communes du Jovinien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

| | | |
|---|--------------|------------------------------|
| Date de convocation : | 13 juin 2012 | Nombre de conseillers |
| Date d'affichage de la convocation : | 13 juin 2012 | communautaires |
| | | En exercice: 49 |
| | | Présents : 41 |
| | | Votants : 43 |

Séance du 25 juin 2012

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi vingt cinq juin deux mille douze à dix huit heures trente, à la salle des fêtes de La Celle Saint-Cyr, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine LOUBAT, Madame Marie-Lyne MAHIET (suppléante), Monsieur Philippe MAUNY, Monsieur Laurent RIOTTE, Madame Catherine DECUYPER, Madame Evelyne TRES CARTES (suppléante), Monsieur Patrick LEMAISTRE, Monsieur Bernard GUINOT, Monsieur Yannick VILLAIN, Monsieur Ludwig GRAS (suppléant), Madame Françoise DUPUIS, Monsieur Yves ROY, Monsieur Lucien JEAN-BAPTISTE, Madame Maryse VAUDRON (suppléante), Monsieur Bernard QUINOT, Monsieur Rémi BICHEBOIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Lionel PERREAU, Monsieur Bernard MORAINÉ, Mohamed BELKAID (suppléant), Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Monsieur Yann CHANDIVERT, Madame Manuelle MOINE, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Monsieur Jean-Claude GRELARDON, Monsieur Jean-Pierre VIGNOT, Madame Eliette ITALIANO, Monsieur Jean-Pierre BAUSSART, Madame Valérie BRUSIN, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSEL,

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Michel KOZEL, a donné pouvoir à M. Jean-Michel ROCHEFORT
Monsieur Michel THIAVILLE, a donné pouvoir à M. Jean-François RAVSEL
Monsieur Benoît COPPIN, suppléé par Mme Marie-Lyne MAHIET
Madame Raymonde ALLOUIS, suppléée par Mme Evelyne TRES CARTES
Monsieur Claude FRACHET, suppléé par M. Ludwig GRAS
Monsieur Pascal JACQUEMARD, suppléé par Mme Maryse VAUDRON
Madame Frédérique COLAS, suppléée par M. Mohamed BELKAID
Madame Jacqueline LEFEBVRE (suppléante)
Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU
Monsieur Patrice CHASSERY
Monsieur Olivier CENDRE
Monsieur Hervé DESCHAMPS
Monsieur Louis BOUCHERON

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Frédérique COLAS

OBJET : Acquisition d'un terrain auprès de la ville de Joigny

OBJET : Acquisition d'un terrain auprès de la ville de Joigny

Considérant le projet de construction d'une pépinière d'entreprises,

Vu la délibération du conseil Municipal de Joigny en date du 21 mars 2012, cédant à la communauté de communes du Jovinien un ensemble de parcelles situées entre la rue Valentin Privé et l'avenue de Sully Prolongé, représentant ensemble une superficie de 30 057 m².

Vu le rapport de France Domaines en date du 11 février 2012, estimant l'ensemble des parcelles à 234 500 €.

Considérant leur classement en zone UE, UAa et UC au plan local d'urbanisme.

Considérant la majeure partie d'entre elles constructibles, une enclave est cependant soumise à un aléa fort au risque d'inondation, ce dernier n'interdisant pas la création de voiries.

Considérant le terrain destiné à recevoir la construction de la pépinière d'entreprises, et la création d'une voie débouchant sur la rue Valentin Privé.

L'ensemble est composé des parcelles suivantes :

| Section | N° | superficie |
|---------|-----|----------------------|
| BE | 814 | 1 611 m ² |
| BE | 815 | 1 381 m ² |
| BE | 816 | 77 m ² |
| BE | 823 | 225 m ² |
| BE | 824 | 710 m ² |
| BE | 825 | 3 871 m ² |
| BE | 826 | 35 m ² |
| BE | 827 | 8 932 m ² |
| BE | 830 | 328 m ² |
| BE | 831 | 130 m ² |
| BE | 678 | 209 m ² |
| BC | 186 | 271 m ² |
| BC | 47 | 9 247 m ² |
| BC | 345 | 3 030 m ² |

VU l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le conseil à acquérir la totalité de ces parcelles pour le montant évalué par France Domaines.

Autorise le conseil à solliciter de la Ville de Joigny, au surplus de cette vente, la cession des parcelles cadastrées BC 300, 301, 305 et 306. Compte-tenu de leur faible superficie (ensemble : 486 m²), il est proposé que la cession supplémentaire s'opère **sans complément de prix**.

Dans l'hypothèse d'un accord du conseil municipal, autorise **le conseil à acquérir ces quatre parcelles par le même acte**.

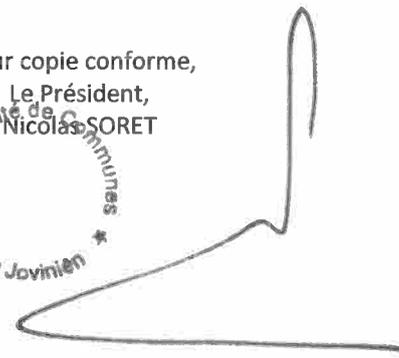
Dit que les crédits sont inscrits en conséquence au budget principal 2012

Autorise le président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette acquisition de terrain

Date de réception
par la Préfecture : 5/07/2012

date de publication : 6/04/2012

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET



Communauté de Communes
* du Jovinien *